

## Décryptage

# Comment la biodiversité des espèces cultivées est-elle protégée ?

Février 2023

**La biodiversité regroupe l'ensemble du monde du vivant, des organismes, des écosystèmes, des espèces, mais également la diversité des gènes et de leurs assemblages. Les plantes cultivées sont des plantes sauvages qui ont été domestiquées. La domestication des plantes, c'est-à-dire leur adaptation aux besoins des hommes, a commencé il y a 10 000 ans, puis la sélection par l'homme a permis d'adapter des espèces domestiquées des quatre coins du monde aux territoires français (maïs, blé, pomme de terre et une grande partie des légumes que nous consommons).**

**La sélection, c'est-à-dire, le fait de choisir certains caractères dans une plante, permet de rendre les plantes plus productives, plus résistantes aux maladies, aux parasites ou à la sécheresse et d'améliorer leurs qualités nutritionnelles et gustatives. L'enrichissement de la biodiversité cultivée s'exprime par une grande pluralité d'espèces et de variétés disponibles pour les cultures agricoles et potagères.**

Chaque variété d'une même plante possède des caractéristiques physiologiques différentes (taille, forme...), organoleptiques (goût), agronomiques (précocité, rendement...), mais aussi technologiques (capacités à subir des transformations : cuisson, congélation, extraction de composants...). Ainsi, certaines variétés de maïs se prêteront mieux à l'alimentation humaine ou à l'alimentation animale, ou encore aux utilisations industrielles : amidonnerie, semoulerie, huilerie, distillerie, etc.

Pour les légumes cultivés par les amateurs dans leur jardin, la diversification des variétés a permis de faciliter le jardinage, d'échelonner les semis et les récoltes, de varier les goûts et les usages culinaires, ainsi que les formes et les couleurs au sein du potager.

## Un renouvellement permanent

Pour un certain nombre d'espèces agricoles et potagères, les catalogues français et européen des espèces et variétés référencent les variétés pouvant être vendues en France et dans l'Union européenne. En effet, chaque année, les établissements de semences et plants proposent à l'inscription sur les listes du Catalogue français, **plus de 500 variétés potagères et agricoles.**

Le Catalogue, recense aussi les variétés anciennes, dites de conservation, qui peuvent être cultivées dans leur zone d'origine. Pour ces variétés, le ministère de l'Agriculture prend en charge les frais d'inscription. En outre, une liste du catalogue recense les variétés potagères du domaine public (le plus souvent anciennes) et qui sont principalement destinées à des jardiniers amateurs. Pour faciliter la commercialisation de ces variétés, SEMAE, à travers sa section semences potagères et florales, décide de prendre en charge les frais d'inscription de ces dernières.

Grâce à un effort constant de création et de renouvellement variétal, la biodiversité se cultive au quotidien, notamment avec les 23 000 variétés d'espèces agricoles et 21 000 variétés d'espèces potagères qui peuvent être vendues dans l'Union Européenne.

## **Pour la conservation des ressources génétiques**

Toutes ces nouvelles variétés de plantes sont créées par les sélectionneurs à partir des plantes existantes, c'est-à-dire à partir des ressources génétiques connues. La conservation de ce patrimoine de base est donc essentielle pour l'agriculture et l'horticulture et pour que l'innovation variétale soit en mesure de toujours pouvoir répondre aux attentes environnementales et alimentaires de demain. Depuis toujours, les établissements de semences et plants contribuent activement à la conservation de cette biodiversité agricole, composée des ancêtres sauvages ou des plantes de la même famille, des populations anciennes, mais aussi des variétés sélectionnées dans le passé. En France, ces établissements ont d'ailleurs été les premiers à réaliser ce travail de conservation et de maintenance des plantes depuis plus de 200 ans.

La gestion de ces ressources génétiques exige des compétences pluridisciplinaires, des lieux et des modes de conservation variés, ainsi qu'un suivi rigoureux. Au niveau national, la recherche publique et les établissements privés ont longtemps été des acteurs essentiels de cette conservation. Ils assurent ainsi collectivement la gestion de 27 collections regroupant près de 37 000 plantes représentatives de la diversité de ces espèces. Au niveau mondial, depuis les années 1970, il existe de grandes collections de plantes cultivées et ainsi, plus de 4 millions de plantes sont conservées dans le monde.

Depuis 2016, l'État a, pour sa part, formalisé les conditions permettant de constituer une collection nationale française. Ce travail est en cours. Toutefois, ce dernier est vital pour veiller à ne pas perdre la biodiversité, qui requiert en plus de l'engagement de tous les acteurs, des moyens financiers.

## **La filière semences et plants s'implique financièrement pour la conservation des ressources génétiques**

L'un des enjeux pour la filière semences et plants est de soutenir la diversité génétique des plantes cultivées, que ce soit au niveau mondial ou national en contribuant à la conservation de collections de ressources génétiques végétales ainsi qu'à la caractérisation et au maintien des collections présentes en France. C'est pourquoi SEMAE a décidé d'apporter chaque année au Fonds de dotation pour la préservation de la biodiversité cultivée une contribution de 175 000 euros.

Ce Fonds de dotation a pour but de soutenir toutes activités d'intérêt général contribuant à l'inventaire, y compris des savoir-faire, la caractérisation, l'évaluation, la conservation, la gestion et à la valorisation de la biodiversité des espèces cultivées et de leurs apparentées sauvages, dans leur milieu naturel, « à la ferme » ou dans les collections.

Par ailleurs, la France participe au Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation (TIRPAA) qui permet un accès facilité à plus de 1 500 000 ressources génétiques végétales au niveau mondial. SEMAE a choisi aussi de contribuer à hauteur de 175 000 € au Fonds de partage des avantages du traité, pour financer des actions de conservation dans les pays en développement et les pays émergents.

## Quelques chiffres



Nombre de variétés / Accessions	Melon	Tomate	Maïs	Blé tendre
Collection réseau	2 367	941	1 500	5 500
Collection publique dite «nationale»	103	56	533	1 781
Collection TIRPAA (Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation)			533	1 781
Collection INRAE	2 369	1 400	3 500	12 911



Evolution dans le temps des variétés*	Blé tendre	Pomme de terre	Carotte	Tomate	Laitue
<b>1955</b>	131				
<b>1976</b>	78	106	30	26	69
<b>1981</b>	118	106	37	66	97
<b>2019</b>	372	224	75	513	428
<b>2022</b>	389	220	76	568	536

\*Chiffre pour les variétés inscrites au Catalogue français

Source : SEMAE



**semae**

Toutes les semences  
pour demain

Contact : Rosine DEPOIX, Chargée de relations presse  
T. 01 42 33 88 29 • [rosine.depoix@semae.fr](mailto:rosine.depoix@semae.fr)